



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 19

Votants : 23 (dont 4 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N°2

OBJET :

**ETUDE POUR LA
RECONQUETE DES
CENTRES BOURGS DE
VICHY COMMUNAUTE**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. T. WIRTH – T. LAPLACE – JD BARRAUD – JP. RAYMOND – S. BRUNO – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**ATTRIBUTION DES
MARCHES D'ETUDE**

LOTS 1 ET 2

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. R. LOPEZ à F. AGUILERA – L. DUFRAISE à M. MORGAND – V. TRIBOULET à M. LALOY – E. BARGE à F. SENNEPIN

Absents excusés :

Mme et M. C. BARDOT – JC. BRAT Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués

Secrétaire : M. JS LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 15 DEC. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Bureau Communautaire, en date du 22 octobre 2020, relative à la demande de subvention, à hauteur de 60%, auprès du Département pour la seconde phase des études centres bourgs

Vu l'avis d'appel public à concurrence du 1^{er} octobre 2020 pour la réalisation d'une étude pour la reconquête des centres villes centre bourgs de Vichy Communauté (seconde phase),

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté et de ses communes d'engager une politique forte de reconquête de ses centres-bourgs,

Considérant que l'agglomération, dans cette seconde phase, souhaite réaliser des études avant travaux pour les communes d'Abrest, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Châtelus, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Magnet, Mariol, Molles, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat et Serbannes,

Considérant que l'ensemble des communes de Vichy Communauté seront engagées désormais dans cette dynamique stratégique et opérationnelle de reconquête des cœurs de bourgs dans le cadre d'une démarche unifiée et portée par Vichy Communauté,

Considérant que ces études permettront de réaliser un diagnostic précis du centre bourg, d'analyser les facteurs exogènes et endogènes de la dévitalisation, de définir les principes et orientations fondateurs d'une stratégie de reconquête et d'arrêter le plan de reconquête et la nature des premières actions emblématiques. Il est à noter que les communes demeurent, à terme, les seules décisionnaires quant aux actions et ambitions pour leurs centralités respectives,

Considérant les critères de jugement des offres mentionnés au règlement de la consultation, à savoir, prix des prestations (30 %), valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique remise par le candidat (50 %) et engagement du groupement en faveur de la transition écologique et de l'Economie Sociale et Solidaire (20 %),

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 novembre 2020 d'attribuer les marchés comme suit :

- pour le lot n°1 - Etude pour la reconquête des centres bourgs de Vichy Communauté pour les communes de Châtelus, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles et Saint-Clément au groupement URBICAND pour un montant global et forfaitaire de 356 250 € HT soit 427 500 € TTC

- pour le lot n°2 - Etude pour la reconquête des centres bourgs de Vichy Communauté pour les communes d'Abrest, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, Magnet, Mariol, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat et Serbannes au groupement URBICAND pour un montant global et forfaitaire de 429 450 € HT soit 513 340 € TTC

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les 2 lots relatifs à la consultation susvisée à la société URBICAND et de conclure les marchés correspondants,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer les marchés et tout document s'y rapportant,
- Et de confirmer la sollicitation de la subvention départementale à hauteur de 60 % de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

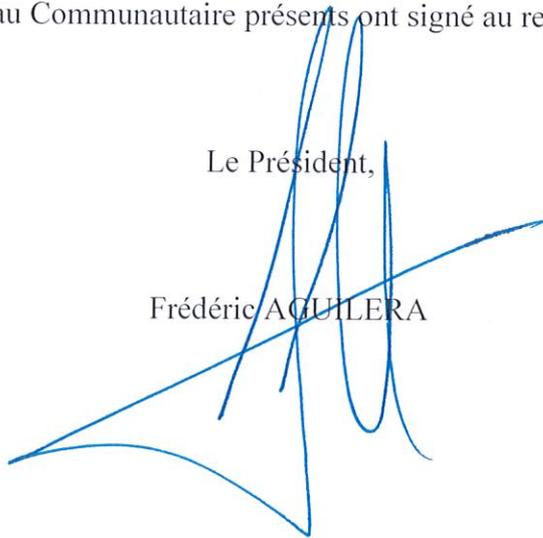
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 novembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26/11/2020

Objet de l'acte : ETUDE POUR LA RECONQUETE DES CENTRES BOURGS DE VICHY
COMMUNAUTE - ATTRIBUTION DES MARCHES D'ETUDE - LOTS 1 ET 2 -
DEMANDE DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 26/11/2020

Date de réception de l'accusé 15/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 26NOV2020_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201126-26NOV2020_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20201126-26NOV2020_2-DE-
1-1_1.pdf)